

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du 10/04/2025**

Date de la convocation : 31/03/2025	L'an deux mille vingt-cinq et le dix avril à 18h30, le Conseil municipal de la commune de Lacrouzette, convoqué régulièrement, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François BONO, Maire.
Membres en exercice : 17 Présents : 11 Votants : 14	Présents : Benoit BASTIE, Elodie BOISSONNADE, François BONO, Adrien BURATTO, Bernard CALVET, Bérangère DETOLSAN, Françoise GAU, Philippe GIRBAS, Fabrice OLIVET, Maryse OULES, Valérie SEGUIER
Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0	Représentés : Catherine COMBES représentée par Maryse OULES, Michel MUNOZ représenté par Bernard CALVET, Jean Luc PISTRE représenté par Philippe GIRBAS Absents ou excusés : Marie-Noëlle BENOIT, Michel LIFFRAUD, Pauline VIVIES
Secrétaire de séance :	Valérie SEGUIER

DE_2025_029**Objet : Adhésion CAUE 2025**

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement est un organisme départemental créé à l'initiative du Conseil général dans le cadre de la loi sur l'architecture de 1977.

Le CAUE participe à la politique du Département en matière d'aménagement du territoire et d'amélioration du cadre de vie. Il est une ingénierie territoriale au service des collectivités du Tarn.

Le CAUE, investi d'une mission d'intérêt public, conseille, accompagne, informe et sensibilise les particuliers et les collectivités afin d'adapter leur projet au contexte local, à leurs besoins, au site et aux objectifs de développement durable. Son équipe pluridisciplinaire (architectes, urbanistes, paysagistes, chargées de mission inventaire du patrimoine et conseillers de l'Espace Info Énergie) apporte un regard professionnel indépendant et aide à mener une réflexion transversale en amont de tout projet.

Le CAUE oriente et accompagne les collectivités locales qui le souhaitent, notamment :

- dans leurs choix stratégiques d'urbanisation, d'aménagement et de développement de leur territoire par des études préalables aux documents d'urbanisme ;
- dans le cadre de projets d'amélioration ou de valorisation du cadre de vie ;
- d'un accompagnement technique pour des opérations de rénovation, de réhabilitation ;
- de préprogrammation de bâtiments publics ou d'espaces publics...

Afin de bénéficier des conseils du CAUE, il est nécessaire d'adhérer à l'association.

L'adhésion pour la commune de Lacrouzette est de 313,40 € pour l'année 2025 (soit 0,20 centimes par habitant pour 1 567 habitants, population totale pour 2025).

Elle permettra à la Commune d'être accompagnée dans ses réflexions et ses démarches et d'accéder à des ressources cartographiques et documentaires.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir approuver cette adhésion au CAUE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré lors d'un débat contradictoire :

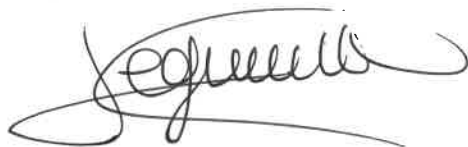
APPROUVE l'adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'environnement (CAUE) pour l'année 2025,

ACCEPTE de payer la cotisation demandée par le CAUE selon le tarif en vigueur,

DIT que les crédits nécessaires ont été prévus au budget principal 2025.

Fait et délibéré à Lacrouzette le 10 avril 2025,

La secrétaire de séance,



Valérie SEGUIER

Le Maire,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, sis 68 rue Raymond Raynal IV, B.P. 7007, 31068 Toulouse Cedex 07, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <https://www.telerecours.fr>.